



ASTA Association Suisse de Tir à l'arc
SBV Schweizer Bogenschützen-Verband
ASTA Associazione svizzera di Tiro con l'Arco
Mitglied/Membre FITA (Fédération Internationale de Tir à l'arc)

Comment devenir arbitre national et arbitre international

Chaque membre de l'ASTA peut devenir arbitre, s'il est au minimum depuis 3 ans membre d'un club de tir à l'arc et inscrit à l'ASTA.

Les intéressés s'adresse au chef arbitre.

La commission organise le cours quand au minimum 5 candidats se sont inscrits. Le cours est tenu dans la langue allemande ou française.

Le prix pour le cours d'arbitre est demandé selon le tarif SBV. Il s'agit ici d'une avance pour la formation pendant 2 ans. Les séjours à Macolin, les repas, le matériel de cours, le diplôme, la carte d'identité ainsi que l'insigne d'arbitre y sont compris.

La formation d'arbitre national dure 2 ans et peut être cassée dans le cas de non-qualification du candidat à chaque temps.

L'intéressé est pendant la 1^{ère} année inscrit comme candidat et pendant la 2^{ème} année comme aspirant. L'aspirant a les mêmes droits que les arbitres nationaux.

Le candidat, l'aspirant et l'arbitre s'engage à participer à au moins 2-3 tournois FITA, INDOOR, FIELD ou PARCOURS par an.

Le candidat, l'aspirant ou l'arbitre est dédommager pour son engagement selon le tarif SBV. Pendant la première année de formation (candidat) seul les frais de voyage sont remboursés.

Les cours de formation permanente pour les arbitres sont ouverts aux candidats ainsi qu'aux aspirants.

Les arbitres, les aspirants ainsi que les candidats se rencontrent au minimum une fois par an à leur assemblée.

Les arbitres nationaux

Les candidats (1^{ère} année) sont formés selon les points suivant:

La théorie:

- ◆ Etude des règlements FITA, spécialement OUTDOOR et INDOOR
- ◆ Etude des règlements des tournois suisses
- ◆ Interprétation des règlements au moyen de méthodes audiovisuelles
- ◆ La simulation dans l'espace scolaire de la pratique, contrôle de matériel, mesurer l'angle, évaluation de point avec la loupe etc
- ◆ La remise d'un résumé écrit du cours
- ◆ L'instruction dans les devoirs spéciaux d'arbitre Suisse (rapports etc)
- ◆ Se familiariser avec la fonction de l'arbitre
- ◆ La participation à l'assemblée d'arbitre annuelle
- ◆ La participation aux cours de formation continue des arbitres nationaux

La pratique:

- ◆ Participation à 2 ou 3 tournois sous la direction d'un arbitre
- ◆ Contrôle du terrain, mesurer l'angle, les distances ainsi que l'inclinaison des cibles et contrôle de la sécurité
- ◆ Explications détaillées à l'exercice du contrôle de matériel
- ◆ Contrôle du déroulement de tournoi
- ◆ Superviser des interruptions du tournoi (changements de corde, etc)
- ◆ Evaluation de points avec la loupe sous l'instruction de l'arbitre
- ◆ Surveillance des feuilles de tir
- ◆ Présentation des candidats aux organisateurs

Les aspirants (2^{ème} année) sont formés selon les points suivant:

La théorie:

- ◆ Répétition du programme des candidats ainsi qu'introduction dans le tir FIELD
- ◆ L'examen écrit ainsi qu'oral concernant les Règlements INDOOR, OUTDOOR et FIELD,
- ◆ La participation à l'assemblée annuelle des arbitre et cours de formation permanente pour les arbitres nationaux

La pratique:

- ◆ La répétition du Programmes des candidats avec la compétence de décision élevée
- ◆ Évaluation de points
- ◆ La signature pour les records et distinctions FITA et ASTA

Le nouvel arbitre est nommé à l'assemblée des délégués ASTA suivante et reçoit son diplôme, une carte d'identité ainsi que l'insigne d'arbitre.

Les arbitres internationaux:

Chaque arbitre national, qui officie depuis au moins 2 ans, peut poser sa candidature pour devenir arbitre international.

L'intéressé passe une demande écrite au Comité Centrale et remplit les formulaires prévus pour cela.

Le Comité Centrale décide de la transmission de la candidature de l'intéressé. Le Comité Centrale envoie les formulaires avec une lettre de recommandation à la FITA.

Après les séminaires de qualifications et si l'examen a été passé avec succès, les candidats garderont leur statut de candidats juges pendant deux ans; en tous cas jusqu'à ce qu'ils servent a des épreuves internationales reconnues par la FITA qui sont contrôlées par des juges internationaux. Lors de telles épreuves, le comité des juges va désigner un juge international accrédité chargé de superviser chaque candidat. Ce juge devra présenter au comité des juges un rapport sur les connaissances et l'habilité du candidat ainsi que son observation des règlements et des procédures de la FITA. Les accréditations des juges internationaux et des candidats juges sont valables d'un championnat du monde de tir sur cible au suivant. Voir l'appendice 3, livre 1, pour les détails plus importants.

12.2001/JK